

L'analyse des risques de blanchiment et le contrôle du respect de la politique des risques AML

Tableau d'analyse, mesures des risques, contrôles : comment se conformer concrètement aux exigences de la FINMA (Communication sur la surveillance 05/2023)

Cecilia Peregrina,
Senior Manager,
PWC Legal, Genève

David Violi,
Tit. brev. Avocat, LL.M.,
Directeur, Regulatory Financial
Services,
Deloitte, Genève

Marc Kilcher,
Associé,
Regulatory & Compliance,
Financial Services,
KPMG Suisse, Genève

Steven Ducry,
Manager,
KPMG Suisse, Genève

Analyse des risques : mode d'emploi; qu'attend la FINMA ?

9.00 Analyse des risques, tolérance au risque et politique de risque : quelle signification ? Quel est le sens / l'objectif de ces obligations ?

- Bien comprendre les principales notions et exigences les unes par rapport aux autres
- En quoi consiste l'analyse des risques de blanchiment ? A quoi sert-elle ?
- Quelle est la relation entre l'analyse des risques de blanchiment et la détermination des critères de risques accrus (art. 13 OBA FINMA) ?
- Quels sont les éléments structurels qui constituent une condition préalable à une analyse des risques de blanchiment : définir une tolérance au risque, ...

- **Qu'est-ce que la tolérance au risque ?** Quel rôle joue-t-elle ? Quels sont les facteurs à prendre en compte pour déterminer la tolérance au risque ? Pourquoi doit-elle intervenir avant l'analyse des risques de blanchiment ? La définition des processus « exception to policy ». Comment surveiller le respect de la tolérance au risque : le problème des indicateurs de risque clés
- Quelle relation entre tolérance au risque et politique de risque ? Quelle différence entre les deux ?

Cecilia Peregrina

9.40 L'analyse des risques de blanchiment : les exigences pratiques précises, les erreurs à éviter

- **Le tableau de l'analyse de risque**
- **L'analyse des risques inhérents**
 - comment déterminer les risques inhérents
 - comment les mesurer
- **Les mesures de mitigation, dénommées aussi risques de contrôle**
 - exemples de mesures, comment les décrire
 - le problème de la mesure objective
 - une mesure de « Enhanced due diligence » peut-elle constituer une mesure de mitigation ?
- **L'attente de la FINMA en matière de modifications des risques** (risques inhérents, risque de contrôle et risques nets) par rapport à l'année précédente

Cecilia Peregrina

10.40 Pause-café

Relations à risques accrus et analyse des risques

11.00 La mise en oeuvre des exigences de l'art 13. al2bis de l'OBA FINMA : relations à risques accrus et analyse des risques

- Critères signalant des relations à risques accrus et lien avec l'analyse des risques LBA
- Comment présenter les critères de risques dans l'analyse des risques de manière visible et compréhensible pour des tiers
- Attente de la FINMA d'indicateurs chiffrés permettant de vérifier la pertinence des critères – exemple d'approches

David Violi

Assurer le respect de la politique des risques AML

11.30 Le contrôle du respect de la politique des risques AML de la Banque

- La prise en compte de l'analyse de risque dans la politique de risque et la stratégie commerciale de la Banque
- La vérification régulière de la conformité de la composition de la clientèle existante avec les marchés cibles et les segments de clientèle stratégiques définis dans la stratégie commerciale et la politique de risque
- L'identification des critères d'analyses de risques quand l'offre de prestations et la composition de la clientèle se modifie
- La critique de la FINMA sur l'absence d'indicateur chiffré pour déterminer l'importance de chaque exposition au risque dans l'ensemble de la clientèle et de la gamme de prestations : comment y répondre concrètement ?
- La critique de la FINMA sur l'absence d'indicateur chiffré sur les contrôles des risques : comment y répondre concrètement ?
- La critique de la FINMA sur le manque de définition des limites en matière de risque
- Le problème des mesures à prendre en cas de non-respect de la tolérance au risque : quelles mesures (exemples) ? quel délai ?

Marc Kilcher et Steven Ducry

12.40 Fin de la conférence

L'analyse des risques de blanchiment et le contrôle du respect de la politique des risques AML

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11
 par fax: +41 (0)22 849 01 10
 par e-mail: info@academyfinance.ch
 par courrier: Academy & Finance SA,
 3 chemin de la marbrerie, CP 1344,
 CH-1227 Carouge
 www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Hôtel Président
 47 quai Wilson, Genève

Visio conférence

Le lien Zoom sera envoyé le 27 mars après-midi.

Prix

620 CHF (+ TVA 8.1%)
 Inscriptions supplémentaires de la même société : -50%

Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par carte de crédit. Le montant facturé sera débité dès réception des informations relatives à la carte. Dans tous les cas, une facture vous sera transmise par email.

Annulation

Les annulations reçues avant le 21 mars 2024 seront remboursées à hauteur de 100%. Les annulations reçues après le 21 mars ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (email, courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la conférence "L'analyse des risques de blanchiment et le contrôle du respect de la politique des risques AML" à Genève le jeudi 28 mars 2024.

Je participerai : en présentiel online (Zoom)

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1^{ER} INSCRIT

Prénom et nom

Fonction

E-mail.....

2^{ÈME} INSCRIT (-50%)

Prénom et nom

Fonction.....

E-mail.....

Société.....

Adresse.....

Code postal..... Ville

Tél Fax.....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire Mastercard VISA

N° de carte: ____/____/____/____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Date

Signature